

LENS, le

03 DEC. 2025

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

Pôle la Vie de La Cité  
Accès aux services publics et ressources  
internes  
Service Gestion des Assemblées

Mesdames et Messieurs

les adjoints au maire  
les conseillers municipaux délégués  
les conseillers municipaux

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous prie de trouver ci-joint le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 8 octobre 2025.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs et Chers Collègues, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sylvain ROBERT  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Pôle Vie de la Cité –  
Accès aux services publics  
et ressources internes  
Service Gestion des Assemblées

**SEANCE DU MERCREDI 08 OCTOBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 octobre, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 1<sup>er</sup> octobre 2025.

**Etaient présents** : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, MM. MAZURE, GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI, MAZEREUW, M. CUGIER, Mmes NION, BARBAUT, MASSET, M. LEFEBVRE, Mme GLEMBA, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, MM. CLAVET, WATTIER, Mme DAVID.

**Etaient excusés** : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, M. HOJNATZKI ayant donné pouvoir à M. CECAK, Mme BRAET ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, M. PACH ayant donné pouvoir à M. CLAVET, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

**Etaient absents** : M. DESMARETZ, Mme LAUWERS.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame MASSET, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur ROBERT :

Mesdames, Messieurs, il est 14 heures, nous allons commencer cette séance de conseil municipal par une information que vous avez sûrement eue. Fin août, nous avons eu connaissance du décès de Monsieur Roger RUDYNSKI à l'âge de 76 ans, qui a été conseiller municipal de 2014 à 2020. Il a exercé d'autres fonctions en dehors de son travail sur les animations qu'il a pu réaliser dans différentes entreprises du secteur. Il fut également speaker du Racing Club de LENS pendant 20 ans. Nous avons donc transmis à sa famille, au nom de l'ensemble des élus, nos sincères condoléances et nous avons également accompagné la famille dans les différentes démarches dans ce moment douloureux.

Pour cette séance, nous allons commencer par l'appel des membres, Monsieur GONZALEZ.

Monsieur GONZALEZ :

Merci Monsieur le Maire.

(Appel des membres par Monsieur GONZALEZ)

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, que Madame Michelle MASSET assure le secrétariat de cette séance.

Madame MASSET :

Oui, Monsieur le Maire.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Y a-t-il des remarques sur le compte-rendu de notre conseil du 18 juin dernier ? Pas de demande de vote ?

Il est adopté.

Je vous propose donc de continuer avec les articles classiques.

Selon l'article 2 de la loi 2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice par les élus locaux de leur mandat, qui mentionne au titre de la Charte de l'élu local que celui-ci veille à prévenir ou faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

Petit rappel également pour ces séances de conseil municipal qui sont publiques : le public doit observer le silence durant toute la durée de la séance. Toutes marques d'approbation ou de désapprobation sont strictement interdites et en tant que responsable de la police

de cette Assemblée, je peux faire sortir de l'auditoire tout individu qui trouble l'ordre public, interrompt les débats, cause et provoque un tumulte de quelque manière que ce soit.

Ce rappel est nécessaire au vu des mises en scène auxquelles nous avons assisté lors de précédentes réunions.

Ce règlement s'applique également aux élus.

Je rappelle également que les débats sont enregistrés et je vous demande d'être en possession du micro avant de pouvoir vous exprimer et qu'en préalable à cette séance, les commissions se sont réunies le 6 octobre par la commission « travaux » et le 7 octobre pour les commissions « services à la population » et « finances ».

#### **QUESTION N°1**

#### **DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

Monsieur ROBERT :

La première délibération appelle les décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Y a-t-il des remarques sur ces différentes décisions ou des demandes de vote ?

Une demande de vote de Monsieur CLAVET.

Pour la délibération n° 1 :

Votes « pour » ? Merci.

Abstentions ? trois.

Pas de votes « contre » ? Non.

Merci.

C'est adopté.

**Pour..... 33**

**Contre..... 0**

**Abstentions..... 3 (Mme LEROY, Mrs CLAVET et PACH)**

**➔ Adoptée à l'unanimité.**

La délibération n° 2, Monsieur DESOUTTER.

**QUESTION N°2**

**ATTRACTIVITE COMMERCIALE – PARTENARIAT AVEC L'OFFICE MUNICIPAL DU COMMERCE - CONCOURS 2025 DES DECORATIONS ET ILLUMINATIONS DE NOËL**  
**(Rapporteur : Jean-Christophe DESOUTTER)**

Exposé de la délibération par Monsieur DESOUTTER.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite d'abord évidemment saluer l'initiative qui nous est soumise aujourd'hui, même bon si on découvre que nous avons un adjoint au commerce. De plus, il semblerait après discussion avec l'Office Municipal du Commerce que celui-ci ne soit pas informé de cette délibération et du dispositif qu'il doit mettre en place. Je vous laisserai gérer ce raté avec les services de la ville.

Néanmoins c'est une délibération qui va dans le sens d'un soutien au commerce de notre ville et personne ne peut nier que tout coup de pouce évidemment est bienvenu dans le contexte actuel car ce contexte, justement, est catastrophique. A LENSH, chacun le voit, les rideaux se ferment, les vitrines se vident, les locaux se dégradent. Cette réalité, ce n'est pas une impression, c'est un fait, il traduit l'extrême fragilité de notre tissu commercial de proximité. Dans ce sens, je comprends et j'appuie l'idée d'une aide. Je veux aussi le dire avec force, il ne faut pas que cette...

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET, on va revenir tout de suite ... Monsieur CLAVET, s'il vous plaît... Monsieur CLAVET, vous revenez au texte de la délibération. On va arrêter de faire ce cinéma où vous détournez à chaque fois le sujet de la délibération pour amener sur un autre sujet qui déborde.

Donc, Monsieur CLAVET, le sujet...

(propos inaudibles de M. CLAVET)

Non, non, pas du tout Monsieur CLAVET

(propos inaudibles de M. CLAVET)

Alors je sais qu'à l'Assemblée, vous n'avez pas l'habitude de vous entendre, mais ici on a l'habitude d'avoir

(propos inaudibles de M. CLAVET)

un débat qui soit clair là-dessus, Monsieur CLAVET, on ne parle pas de commerce, on parle d'une participation aux décorations de vitrines pour Noël en lien avec l'Office Municipal du Commerce dont vous pensez qu'il n'est pas informé alors qu'ils ont déjà porté l'opération l'année dernière. Donc c'est le sujet de la délibération. On revient sur l'octroi de cette subvention pour les décorations qui ne concerne pas que les commerçants, mais également les habitants, les résidents qui peuvent participer à ce concours. Donc on revient sur le thème de la délibération.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Si vous savez lire délibération, vous avez vu que derrière il y a le partenariat avec l'Office Municipal du Commerce qui récompense les gagnants avec des bons à dépenser dans les commerces lensois.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

On dépasse complètement la délibération. Allez, non, non, on reprend sur la partie des festivités de Noël.

Vous pouvez.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Ça sera au compte-rendu également.

Allez, on passe au vote sur la délibération n° 2.

Votes « pour » ? Merci.

Abstentions : il n'y en a pas

Votes « contre » : il n'y en a pas.

➔ Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 sur le recensement, Madame AIT CHIKHEBBIH.

### **QUESTION N°3**

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS ET DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL**

(Rapporteur : Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Exposé de la délibération par Madame AIT CHIKHEBBIH.

Monsieur ROBERT :

Je vous remercie.

Délibération classique aussi, c'est adopté.

➔ Adoptée à l'unanimité.

Vous poursuivez avec la question n° 4.

**QUESTION N°4**

**ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026 – CONDITIONS DE MISE SOUS PLI DE LA PROPAGANDE ELECTORALE**

(Rapporteur : Fatima AIT CHIKHEBBIH)

Exposé de la délibération par Madame AIT CHIKHEBBIH.

Monsieur ROBERT :

Là aussi, c'est une délibération classique.

Pas de remarque ? C'est adopté.

➔ Adoptée à l'unanimité.

On a 3 rapports sur des délégations de service public dont on devra prendre acte. Le premier, pour la question n° 5, c'est Monsieur MAZURE.

**QUESTION N°5**

**ATTRACTIVITE COMMERCIALE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DU CENTRE VILLE ET DE LA GRANDE RESIDENCE - RAPPORT D'ACTIVITE 2024**

(Rapporteur : Pierre MAZURE)

Exposé de la délibération par Monsieur MAZURE.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci. Donc évidemment, c'est une délibération à laquelle bon, nous sommes habitués. Évidemment, notre position n'a pas changé, mais je tiens quand même à la rappeler ici.

La SOMAREP qui est donc en charge de l'organisation, notamment des marchés hebdomadaires mais aussi de la braderie, pour moi aujourd'hui, ne remplit pas les conditions et en tout cas n'assure pas les conditions, ne met pas en place les conditions favorables à l'attractivité de notre ville.

Vous le savez, moi je souhaite que la gestion des marchés hebdomadaires soit reprise évidemment en régie parce que le problème c'est qu'en lisant ce rapport, qu'est-ce qu'on voit ? On voit qu'il y a une augmentation des recettes, cela ne signifie pas qu'il y a une augmentation de commerçants. Et d'ailleurs ce rapport le dit, il y a une augmentation des redevances donc on augmente le prix.

Bon certes, je peux comprendre derrière la logique financière pour la SOMPAREP, mais cela ne veut pas dire finalement que nos marchés hebdomadaires se portent mieux car il me semble qu'il y a seulement 14 commerçants sur le marché hebdomadaire. Alors je déplore évidemment aujourd'hui la configuration de notre marché. Quand on voit surtout les marchés qui existent dans les villes alentour, il suffit de ne pas aller bien loin pour voir évidemment que des villes avec moins d'habitants, moins de moyens, arrivent souvent à faire mieux.

Alors, moi, je me pose la question, est-ce que vous avez peur de confier aux agents la gestion des marchés ? Est-ce que vous leur faites confiance ? Est-ce que vous n'avez peut-être pas confiance au talent des fonctionnaires que vous êtes censé diriger ?

Moi, je pense aujourd'hui qu'on doit reprendre la main, reprendre la main sur les marchés parce qu'évidemment, il en va de l'attractivité de notre ville. Il faut davantage d'accompagnement concret des commerçants. Il faut une redéfinition évidemment de l'attractivité de notre ville et c'est une condition, je crois. C'est à cette condition seulement que LENSS pourra enfin retrouver l'attractivité qu'elle a perdue, redevenir le cœur battant qu'elle était, ce cœur animé, dynamique, où les habitants, évidemment, auront plaisir à consommer, à se rencontrer et à vivre.

Monsieur ROBERT :

Alors, c'est assez paradoxal quand même votre position, parce que vous auriez très bien pu aussi l'exprimer en commission consultative des services publics locaux, mais comme vous n'y êtes pas présent, c'est difficile.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur PACH y est titulaire, Madame LAUWERS, suppléante, on ne les a pas vus non plus. Donc la position de votre groupe n'a pas été reprise à ce niveau-là, ce qui est dommage...

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Madame LAUWERS est à l'hôpital et on lui souhaite un prompt rétablissement. Monsieur PACH ne nous a pas fait part de difficultés particulières pour cette commission.

En dehors de ça, on a un équilibre du marché, un nombre constant de marchands, de commerçants. Mais les commerçants, c'est eux qui font le marché et s'ils n'ont pas de clients derrière... De plus, on a du mal à renouveler les commerçants. Quand vous parlez avec certains représentants de la profession ou commerçants de notre marché, ils vous font part de ces difficultés.

Aujourd'hui l'alimentaire vient sur les marchés, mais de nombreux commerces que vous aviez, le bazar... ont disparu avec les grandes surfaces qui se sont développées, vous avez des métiers comme les vêtements qui aujourd'hui sont moins présents sur le marché parce que la concurrence est ailleurs, notamment sur Internet.

Donc, ce n'est pas une question de confiance ou pas en nos agents. Il suffit de regarder les délibérations qu'on présente et que nous, nous votons que ce soit sur les créations de postes ou sur les rémunérations des agents. Nous, on a une certaine constance là-dessus, on ne peut pas en dire autant de vous.

En tout cas, il s'agit aussi de regarder comment les consommations évoluent et quand vous en parlez aux commerçants, on ne fait pas un marché contre les commerçants non sédentaires, on fait un marché avec les commerçants non sédentaires. Il a fallu 2 ans de discussion avec eux pour pouvoir déplacer le marché qui était Place du Cantin pour l'amener ici, Boulevard Basly, le mardi. Aujourd'hui quand on en reparle, ils ne voudraient plus retourner Place du Cantin le mardi. Ils ont trouvé une autre clientèle. On était encore avec eux dernièrement avec Jean-Christophe DESOUTTER pour voir comment on pouvait ajuster le marché du vendredi parce qu'on a beaucoup de passagers, de volants l'été sur des métiers ponctuels et on a du mal à le répercuter sur la période un peu plus creuse de l'hiver.

Ce qui fait fonctionner un marché aujourd'hui, c'est la partie alimentaire. Vous pouvez avoir un beau marché, si les commerçants ne vendent pas - et certains nous l'ont dit - déjà au mois de février, au mois de mars, à partir du mois d'avril, ils partent sur la côte pour des saisons plus touristiques parce que le pouvoir d'achat de la clientèle n'est pas le même et l'approche n'est pas la même.

On peut se satisfaire que durant la période COVID, on ait ouvert le marché et les commerçants nous en parlent encore aujourd'hui, on a été parmi les premières villes à rouvrir le marché à ce moment-là.

On a aussi un équilibre entre l'offre des non sédentaires et celle des sédentaires du centre-ville. Certaines communes ont peut-être un marché un peu plus développé mais n'ont plus de commerce de bouche, de proximité. Donc c'est aussi cet équilibre-là auquel il faut être attentif. C'est facile de taper d'un côté ou de taper de l'autre, il faut regarder l'équilibre global qu'on peut avoir au niveau de l'offre commerciale et au niveau de l'offre, notamment sur le marché qui est un métier qui n'est pas facile.

Il suffit de parler aux agents qui assumaient cette responsabilité auparavant pour voir comment les métiers ont évolué, la difficulté pour aller chercher des nouveaux commerçants et des nouveaux métiers. Si on prend le marché du mardi, on a désormais un poissonnier le mardi et c'est grâce au délégataire et à ses nombreux réseaux.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

C'est quand même une prouesse incroyable. À chaque fois que je vous interroge sur tous les sujets, tout va très bien, LENSH, c'est BYZANCE ! Il va falloir, Monsieur ROBERT, au bout d'un moment sortir la tête du sable. Je ne sais pas qui vous dit que tout va bien à LENSH, peut-être les gens que vous payez très cher pour vous le faire croire, mais en tout cas, la réalité, c'est que notre ville aujourd'hui n'est plus attractive. Vous êtes incapable, incapable de vous remettre en cause sur l'attractivité, sur le commerce, sur les animations, sur la culture, sur la sécurité, bref.

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET, vous revenez sur le marché. On en reparle après.

Monsieur CLAVET :

Oui oui, je reviens sur le marché. Vous évoquez évidemment bon la présence de quelques commerçants. Je peux vous rejoindre parfois sur la difficulté évidemment de trouver des commerçants mais aujourd'hui quel est l'intérêt d'avoir une délégation de service public si celle-ci – au vu des résultats - ne remplit pas sa mission ? Vous me dites que le nombre de commerçants est constant. Bah, c'est le problème. Le problème c'est qu'il doit augmenter ! Ce n'est pas qu'il doit être constant, il doit augmenter !

Nous sommes quand même une ville phare du bassin minier. LENSH, avant, tout le monde y venait se promener, tout le monde venait consommer, aujourd'hui tout le monde fuit LENSH parce qu'il n'y a plus rien et le marché hebdomadaire, les marchés hebdomadaires ne font pas exception. Alors je ne parle pas du marché de la ZUP qui est plus un « souk » qu'un marché, disons-le clairement.

Mais par contre, la réalité, c'est que la SOMAREP ne tient pas ses engagements et je ne parle pas évidemment de la braderie sur laquelle vous avez autorisé la « France Insoumise », évidemment, avec votre bénédiction.

Monsieur ROBERT :

Alors, Monsieur CLAVET, je vous fais remarquer que quand vous qualifiez de « souk », le marché de la Grande Résidence, c'est une insulte à la population qui aujourd'hui va faire ses courses au marché de la Grande Résidence parce que le pouvoir d'achat de cette population fait qu'elle ne peut pas se tourner vers d'autres modes de consommation. Donc, vous insultez une bonne partie de cette population qui, dans le quotidien, attend le marché du samedi avec impatience.

Quand aujourd'hui on a un nombre de commerçants qui stagne, il suffit de regarder globalement la situation. Je ne suis pas à affirmer dans ce domaine que tout va bien à Lens, ça pourrait aller mieux. On est d'accord sur certains sujets, mais en même temps il faut aussi regarder la réalité en face et ne plus regarder les dossiers de façon partisane. Et puis vous exagérez dans cette affaire parce que d'un côté vous nous faites un procès quand on respecte le règlement quand vous demandez l'année dernière à pouvoir intégrer la braderie en ne respectant pas les délais parce que vous avez fait votre demande hors délai, et aujourd'hui vous nous demandez...

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

- Laissez-moi aller jusqu'au bout, Monsieur CLAVET. Vous voyez, quand on vous contredit, ça ne va pas - alors que « LFI » mais aussi le « PRCF » ont fait la démarche dans les temps auprès du délégataire, vous nous demandez d'intervenir auprès du délégataire pour leur refuser un stand à la braderie. C'est quand même fort de café ! Vous me demandez d'un côté de ne pas respecter le règlement quand c'est pour vous et de ne pas le respecter quand c'est pour les autres. Il faut savoir un peu ce que vous voulez, Monsieur CLAVET. On a un règlement dans le marché, on le respecte.

On arrête là-dessus.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET, ce ne sont pas des mensonges. Vous avez intenté une procédure à ce sujet, on va attendre que la justice se prononce.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

On va attendre que la justice se prononce. Je ne mens pas Monsieur CLAVET, vous savez très bien que derrière il y a une question de délai. Monsieur CLAVET, vous avez la vérité à géométrie variable.

On va revenir sur le sujet et donc on prend acte.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

Ressortez le mail ! Vous avez engagé une procédure donc on verra. Vous nous avez demandé en étant hors délai de faire respecter quelque chose qui n'était pas dans les clous par rapport au délégué.

Donc on prend acte de cette délibération, même si ça a débordé aussi sur ce sujet. Je vous invite à venir aux commissions consultatives des services publics locaux parce qu'on y parle de beaucoup de sujets et on a l'occasion de rentrer dans le détail aussi avec les prestataires et les délégués.

➔ **Le Conseil Municipal prend acte après en avoir débattu.**

Ça me permet d'enchaîner sur une autre autre délibération qui a également été soumise à la commission des services publics locaux : le rapport d'activité – objet de la délibération n° 6 - sur le réseau de chaleur.

Madame MEPHU NGUIFO.

**QUESTION N°6**

**DEVELOPPEMENT DURABLE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - EXPLOITATION D'UN RESEAU DE CHALEUR SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE LENS - RAPPORT D'ACTIVITE**  
**(Rapporteur : Laure MEPHU NGUIFO)**

Exposé de la délibération par Madame MEPHU NGUIFO.

Monsieur ROBERT :

Pas de remarque ?

On prend donc acte de ce rapport n° 6.

➔ **Le Conseil Municipal prend acte après en avoir débattu.**

Question n° 7, le centre aquatique AQUALENS, c'est Monsieur OUDJANI.

**QUESTION N°7**

**POLITIQUE SPORTIVE - CENTRE AQUATIQUE AQUALENS - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC - RAPPORT D'ACTIVITES 2024**

(Rapporteur : Chérif OUDJANI)

Exposé de la délibération par Monsieur OUDJANI.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire.

Donc le rapport annuel du centre aquatique AQUALENS est riche, mais il appelle un examen attentif car tout n'est pas aussi positif que ce qu'il veut laisser paraître. Alors oui, il y a des réussites, l'ouverture 7 jours sur 7 malgré les difficultés nationales de recrutement des maîtres-nageurs, une offre diversifiée en cours, stages, animations et un effort environnemental réel qui permet de réduire la consommation d'énergie et d'eau.

On note aussi une forte fréquentation scolaire et associative et une communication dynamique sur les réseaux sociaux.

Mais regardons aussi les faiblesses, la fréquentation globale reste 14% en-dessous des prévisions contractuelles et ce n'est pas qu'un détail, cela représente près de 45 000 entrées manquantes par rapport aux objectifs. L'explication donnée est simple, l'été, nos habitants préfèrent aller ailleurs, dans des complexes extérieurs mieux équipés, avec toboggan, espace ludique... A LENSH, malgré un investissement conséquent, nous restons moins attractifs et cela ne s'arrangera pas avec la future piscine de LIEVIN, puisqu'elle sera la plus grande et la plus fréquentée de France évidemment, qui nous fera directement concurrence.

Sur le plan financier, même constat : les recettes commerciales sont inférieures de 6,3 % aux prévisions et ne progressent qu'à la faveur des scolaires et des associations. La compensation de service public versée par la ville reste élevée : plus de 250 000 € en 2024. Autrement dit, la collectivité paie pour combler le manque à gagner.

Sur le terrain, les usagers expriment des insatisfactions très concrètes. Les enquêtes parlent d'elles-mêmes : des douches balnéo hors service pendant des mois, un hammam jugé froid et malodorant, des casiers défaillants régulièrement et un stationnement insuffisant qui décourage une partie du public.

À cela s'ajoute une très forte occupation des créneaux par les clubs, au détriment du grand public. Résultat : sur Google, la note stagne à 3,6 sur 5, loin de ce que l'on peut attendre d'un équipement neuf et présenté comme une vitrine éco-responsable.

Face à ces constats, je crois que nous devons être clairs : nous ne pouvons pas nous contenter d'un rapport qui enjolive la réalité, notre rôle en tant que collectivité délégante est de veiller à ce que le service public fonctionne pleinement.

Je propose donc plusieurs pistes très concrètes :

- premièrement, renforcer l'attractivité estivale, par exemple en installant des structures ludiques temporaires ou en développant des partenariats pour proposer des événements qui retiennent les familles ici, à LENS.
- diversifier les recettes en ciblant les entreprises locales, abonnements collectifs, partenariat avec des comités d'entreprise, formules bien-être.
- exiger des délais maximums pour les réparations techniques. Il n'est pas acceptable que des équipements restent hors service plusieurs mois.
- rééquilibrer l'accès entre clubs et grand public pour éviter le sentiment d'exclusion de certains usagers.
- enfin, renforcer le contrôle municipal, demander des tableaux de bord mensuels - en tout cas si ce n'est pas le cas - et prévoir un audit indépendant à mi-contrat en 2026 pour vérifier la viabilité économique et la qualité du service.

En conclusion, AQUEALENS est un bel équipement mais il ne tient pas encore toutes ses promesses. Si nous voulons qu'il devienne un véritable levier d'attractivité et un service public exemplaire, nous devons être plus exigeants avec notre délégataire et ne pas hésiter à corriger le cap dès maintenant plutôt que de subir les manquements dans les années à venir.

Je vous remercie.

Monsieur ROBERT :

Alors, il vous manquait des infos dans « Chat gpt » parce que là j'ai des infos que vous n'avez peut-être pas. Mais il suffit de suivre le conseil municipal pour savoir que dès le début de la mise en œuvre de cette délégation, nous avons recruté un agent qui suit le contrat et donc nous avons un agent municipal qui, au quotidien, accompagne à la fois le prestataire mais en même temps garantit le respect du contrat que nous avons signé.

Donc là, quand je vous dis qu'il vous manque des infos, c'est que par exemple, pour les comités d'œuvres sociales, nous avons des « abonnements » et que l'été, nous avons une offre liée au développement d'activités ludiques. Cependant, on n'a pas fait une piscine ludique contrairement à LIEVIN et ce n'est pas opposé à LIEVIN.

On a toujours eu une démarche au niveau de l'agglomération pour se retrouver en complémentarité avec deux équipements majeurs, l'un à LIEVIN tourné sur la partie ludique, l'autre à LENS, tourné sur le « savoir nager ». Pour preuve, les écoles de LIEVIN viennent à LENS pour pouvoir apprendre à nager pendant la période de fermeture de leur piscine. On a également de nombreux autres scolaires. On a souhaité que les enfants lensois puissent accéder prioritairement, donc c'est pour ça que la ville a aussi des créneaux réservés qui coûtent parce que comme on est en délégation par rapport au moment où on était en régie, on se retrouve avec une dépense qui apparaît, et pas forcément à une dépense intégrée quand on l'avait en régie.

Et puis aujourd'hui, quand vous vous plaignez ou quand vous soulignez que les clubs prennent trop de place, on devrait plutôt se satisfaire d'un club qui a fait le dos rond pendant 5 ans pour garder une activité de natation alors qu'il n'avait pas de piscine, qui a tourné entre les piscines du territoire pour maintenir leurs activités. Et « merci » aux collègues qui ont accepté, « bravo » aux bénévoles qui ont tenu la barre parce qu'aujourd'hui on est à plus de 300 ou 400 licenciés.

Et on le voit aujourd'hui avec les résultats, on peut se satisfaire de personnes qui ont commencé à LENS, qui obtiennent des résultats et qui vont même jusqu'aux Jeux Olympiques.

Alors c'est vrai que ça prend des créneaux de temps en temps, mais quels sont nos objectifs ? C'est accompagner le tissu associatif, on le verra après, mais en même temps on veut privilégier le « savoir nager ». Et cela se traduit avec un engagement financier pour que les enfants des écoles lensoises puissent passer sur 2 ou 3 niveaux scolaires chaque année à la piscine. Alors si ça on doit nous le reprocher, je suis fier que vous nous le reprochiez.

On prend acte de cette délibération n° 7.

Merci.

➔ **Le Conseil Municipal prend acte après en avoir débattu.**

La délibération n° 8, c'est Madame JACKOWSKI.

**QUESTION N°8**

**CADRE DE VIE ET ACCESSIBILITE - PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LENS ET L'APEI DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UNE AIRE DE JEUX INCLUSIVE DANS L'ENCEINTE DU PARC CHOCHOY**

(Rapporteur : Sophie JACKOWSKI)

Exposé de la délibération par Madame JACKOWSKI.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

On notera que Madame CHOCHOI ne prend pas part au vote sur cette délibération, étant membre du Conseil d'administration de l'A.P.E.I., mais par contre on lui demandera de traduire nos remerciements également à l'ensemble de cette association parce que devant l'exemplarité du projet, c'est un véritable partenariat, c'est plus qu'une concertation que l'on a voulue avec l'A.P.E.I. et l'association des Paralysés de France Handicap pour regarder comment cette aire pouvait être inclusive, avec un cofinancement et une approche complémentaire de l'A.P.E.I..

Y a-t-il des remarques sur cette délibération n° 8 ? Non.

On met au vote.

Votes pour ? Merci.

Pas de vote contre, c'est adopté.

➔ Adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 9, c'est Monsieur CECAK.

**QUESTION N°9**

**CADRE DE VIE - LIEUXDITS « MONTGRE » ET « ARTHUR RIMBAUD » - CONSTITUTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS**

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

Exposé de la délibération par Monsieur CECAK.

Monsieur ROBERT :

Merci. Pas de remarque ?

C'est adopté.

➔ Adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 10, c'est toujours Monsieur CECAK.

Monsieur CECAK :

Je vais regrouper les questions n° 10 et 11.

**QUESTION N°10**

**CADRE DE VIE - REQUALIFICATION DE LA CITE 4 – ACQUISITION DE LA PARCELLE 80 RUE NOTRE DAME DE LORETTE**

(Rapporteur : Jean-François CECAK)

**QUESTION N°11**

**CADRE DE VIE - REQUALIFICATION DE LA CITE 4 – ACQUISITION DE LA PARCELLE 143**

**RUE NOTRE DAME DE LORETTE**

**(Rapporteur : Jean-François CECAK)**

Exposé des délibérations n°s 11 et 12 par Monsieur CECAK.

Monsieur ROBERT :

Pas de remarque ?

C'est adopté.

➔ Adoptées à l'unanimité.

La délibération n° 12, c'est Madame MEPHU NGUIFO.

**QUESTION N°12**

**CADRE DE VIE – REQUALIFICATION CITE 12/14 – ACQUISITION DE PARCELLES A MAISONS ET CITES AVENUE SAINT EDOUARD – REALISATION D'UN PARKING PUBLIC**

**(Rapporteur : Laure MEPHU NGUIFO)**

Exposé de la délibération par Madame MEPHU NGUIFO.

Monsieur ROBERT :

Merci.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

➔ Adoptée à l'unanimité.

Madame GLEMBA pour la délibération n° 13.

**QUESTION N°13**

**CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN – CITE 12/14 – AUTORISATION DE DEMOLITION DE 8 LOGEMENTS**

**(Rapporteur : Virginie GLEMBA)**

Exposé de la délibération par Madame GLEMBA.

Monsieur ROBERT :

Merci. Pas de remarque ?

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci. Alors bon, évidemment, nous serons pour cette délibération parce que pour habiter justement dans cette rue-là et juste en face de ces maisons, évidemment, ça fait un sacré moment - et encore le mot est faible - que ces logements, enfin si on peut appeler ça des « logements », sont laissés à l'abandon, et sont malheureusement le théâtre parfois d'incivilités, parfois de délinquance. Il y a évidemment des feux, des vols, de la délinquance évidemment qui se développent autour de ces logements.

La question est de savoir, parce qu'on ne le sait pas forcément dans la délibération, « autorisation de démolition », mais pour faire quoi ?

C'est la question que je me pose parce qu'apparemment, ce n'est pas indiqué dans la délibération.

Monsieur ROBERT :

C'est ce qui vient d'être évoqué. Aujourd'hui, « Maisons et Cités » n'avait pas prévu dans son plan de rénovation de prendre ces logements, donc ça a toujours été pour eux, l'option de la démolition et ils doivent nous le demander formellement.

Mais derrière les aménagements, vous êtes en bordure de l'aménagement de la place centrale du quartier, on est juste sur un ajustement pour désengorger un peu l'entrée dans cet espace central. On est un peu dans le même esprit que les démolitions qui ont eu lieu du côté de la cité 4, autour du Parc des Solidarités.

On met donc au vote la délibération n° 13.

Votes « pour » ? Merci.

Votes « contre » ? il n'y en a pas.

Pas d'abstentions.

➔ Adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 14, Madame CORRE.

#### **QUESTION N°14**

**SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS – JEU CONCOURS « QUI EST NOTRE TALENT CACHÉ ? » - RECOMPENSE AUX LAUREATS**  
**(Rapporteur : Hélène CORRE)**

Exposé de la délibération par Madame CORRE.

Monsieur ROBERT :

Et on a une lensoise parmi les lauréats dans une des catégories.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

➔ Adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 15, toujours Madame CORRE.

**QUESTION N°15**

**POLITIQUE CULTURELLE – EDITION 2026 DU SALON DU LIVRE POLICIER POLARLENS – PRINCIPES GENERAUX D'ORGANISATION**

(Rapporteur : Hélène CORRE)

Exposé de la délibération par Madame CORRE.

Monsieur ROBERT :

C'est important de souligner qu'il y a peut-être un moment fort, mais il y a aussi toute une série d'actions qui sont menées en amont et donc c'est aussi pour ça qu'on délibère aussi tôt sur cette opération.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

➔ Adoptée à l'unanimité.

La délibération suivante, la n° 16, c'est Madame LAGNIEZ.

**QUESTION N°16**

**POLITIQUE PETITE ENFANCE – AVIS PREALABLE A L'OUVERTURE D'UNE MICRO-CRECHE « L'ÎL Ô MARMOTS »**

(Rapporteur : Sandrine LAGNIEZ)

Exposé de la délibération par Madame LAGNIEZ.

Monsieur ROBERT :

Là aussi, demande d'agrément avant constitution, il s'agit d'une nouvelle démarche que l'on doit réaliser.

Pas de remarque ? C'est adopté

➔ Adoptée à l'unanimité.

La délibération suivante, la n° 17, Madame AIT CHIKHEBBIH.

**QUESTION N°17****PROJET GLOBAL DE SANTE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FILIERIS****(Rapporteur : Fatima AIT CHIKHEBBIH)**

Exposé de la délibération par Madame AIT CHIKHEBBIH.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire.

Donc évidemment, vous le savez, la santé n'est pas juridiquement une compétence pleine et entière de la commune mais je crois profondément qu'elle est un bien commun dont nous devons évidemment nous préoccuper car elle conditionne tout le reste, c'est-à-dire l'éducation, l'insertion, la vitalité économique, la cohésion sociale, etc. En ce sens, soutenir le partenariat de la ville avec FILIERIS, je crois que c'est envoyer un signal, un signal positif car nous voulons - et je l'espère - être une collectivité qui prend sa part de responsabilité.

La relocalisation du centre de santé au quartier Bollaert est - je crois - une étape importante. Elle va améliorer l'accès aux soins, faciliter l'installation de professionnels et proposer des actions de prévention. Mais nous devons aller plus loin car les défis sont immenses avec notamment la désertification médicale, l'obésité infantile, les maladies chroniques, la santé mentale et aussi le vieillissement de la population.

Donc je tiens à rappeler que concrètement, une commune peut agir à plusieurs niveaux, comme l'a d'ailleurs fait plus ou moins la Région lorsque j'étais conseiller régional à la commission santé notamment. Même si ce n'est pas une compétence directe de la Région, on peut agir et la commune peut agir également avec par exemple la prévention dès le plus jeune âge, en mettant en place dans les écoles, avec des infirmières scolaires, un suivi particulier pour les enfants en situation d'obésité, de fragilité, afin d'agir plus tôt avec bienveillance et pédagogie, comme d'ailleurs cela a été fait à BEAUVAIS sous l'impulsion du Rassemblement National.

Il faut aussi, je crois, développer des programmes d'éducation à la santé, à l'alimentation, en lien avec les cantines scolaires et les associations locales.

Il faut évidemment encourager la pratique sportive à travers l'accès aux équipements municipaux, le soutien aux clubs, mais aussi des activités gratuites ou à coûts réduits pour les enfants et les seniors. Vous n'êtes pas sans savoir évidemment que nous sommes une des régions les plus touchées par les problèmes de santé liés au manque d'activité physique.

La loi de mars 2022 - si je ne dis pas de bêtises - visant à démocratiser le sport n'a pas encore aujourd'hui porté ses fruits parce que bon, il y a la question de la gouvernance, du modèle économique, etc. Mais nous aurons, j'espère, le plaisir d'en débattre pour amener nos jeunes au sport ou ramener nos jeunes au sport.

Mais pour revenir sur la question de la santé, évidemment, il faut aussi aller vers plus de prévention, plus d'informations avec l'organisation entre FILIERIS et le centre hospitalier de Lens, par exemple, d'ateliers thématiques sur la nutrition, le dépistage, la santé mentale et les addictions. Il faut - je crois aussi - un soutien aux professionnels, à la formation, valoriser le dispositif « Médecin de demain » prévu dans la Convention en accompagnant les étudiants en santé issus de notre territoire. Il faut favoriser l'accueil et l'installation de jeunes praticiens, notamment en facilitant l'accès au logement et en créant un environnement de travail attractif.

En résumé, nous devons évidemment affirmer que la santé est l'affaire de tous. La commune, je le rappelle, même si elle n'a pas la compétence directe, a des leviers de proximité, de mobilisation et de confiance nécessaires. C'est pourquoi, évidemment, nous soutiendrons cette délibération. Mais je vous invite évidemment à aller plus loin pour que LENST redevienne une ville qui protège la santé de ses habitants.

Je vous remercie.

Monsieur ROBERT :

Alors je vais vous apprendre des choses, Monsieur CLAVET.

Vous savez qu'on a une convention avec l'association APRIS qui intervient dans tous les établissements scolaires de la ville de LENST, en primaire mais aussi en maternelle, pour justement détecter les difficultés sensorielles des jeunes élèves lensois. Le bilan de 4 ans est fait à ce niveau-là et donc on a déjà une convention qui est mise en place avec APRIS.

Mais on a aussi sur l'ensemble des sujets que vous avez évoqués, des actions qui relèvent de l'engagement municipal et qui ne datent pas d'hier ou qui ne datent pas de l'opportunisme que vous pouvez évoquer. Tout d'abord, les écoles de sport ont été mises en place, il y a au moins 15 ans et les écoles de sport avaient un tarif modique, pour vous dire que ce n'est pas le montant qui intervient dans cette action-là. On diversifie le type d'activités.

On a engagé aussi depuis de nombreuses années, l'action sur le « bien manger ». Nous avons été - c'était avec la Fondation Nicolas HULOT - répertoriés en 2019, n'est-ce pas Madame LEFEBVRE ?, pour accompagner les cantines scolaires dans cet objectif. Le « bien manger » passe aussi par des activités physiques qu'on a développées, que l'on accompagne.

Vous avez tout à l'heure déploré qu'on dépensait beaucoup d'argent pour la piscine mais quand les enfants vont à l'école, ils font du sport. Il y a des activités qui se sont développées aussi et quand on met en place des salles de sport à proximité des écoles, c'est pour donner les moyens aussi physiques d'accompagner l'activité scolaire et périscolaire.

Vous parlez de santé ? Je ne sais pas si vous le savez mais il y a des formations sur la LAS (Licence Accès Santé) et le PASS (Parcours d'Accès Spécifique Santé) en première année à l'université d'Artois qui est en lien avec le CHU d'Amiens, là aussi pour accompagner les jeunes du secteur dans leur formation et les aider à s'orienter dans le domaine de la médecine.

Et puis sur le nécessaire renforcement du lien entre FILIERIS et l'hôpital de LENSH, j'allais dire, ils n'ont pas attendu que vous l'évoquiez. C'est déjà une réalité depuis bon nombre d'années et dans ce centre de santé, il s'agit de voir comment on va renforcer encore cette action-là, parce que l'hôpital certes est un vaisseau amiral de la santé de notre territoire, le pilote un peu quelque part qui va nous amener à donner un peu le « la » sur le reste du territoire, mais il a besoin aussi des centres de santé de proximité afin de renforcer la ressource médicale territoriale.

Il faut souligner l'engagement et l'action d'un côté de Thierry DAUBRESSE sur le territoire de santé parce qu'il préside l'hôpital, et également le groupement hospitalier de territoire, mais aussi l'engagement et l'action de Bruno DONUS qui est le directeur du centre hospitalier, qui a, depuis le temps qu'il est arrivé, développé de nouvelles pratiques, donné une autre impulsion parce qu'on s'était focalisé, c'est vrai - et ça peut occuper pas mal de temps – sur la reconstruction de l'hôpital.

Mais vous verrez que le nombre d'internes mobilisés au sein de l'hôpital depuis la nomination de Monsieur DONUS ne cesse d'augmenter : 101 internes l'année dernière, le plus important après LILLE.

Donc vous voyez que tout est fait, même si ce n'est pas dans notre compétence, au quotidien pour les scolaires, en accompagnement des écoles, pour les adhérents des associations, et en maintenant notamment notre engagement dans le financement des associations sportives parce qu'on connaît le coût de la licence, et là où l'État a diminué le « Pass sport », l'Agglo a continué son « Pass sport », la ville a continué et maintenu son subventionnement pour que le montant de la cotisation ne soit pas un frein à la pratique sportive.

On a mis en place les écoles de sport et je voudrais souligner l'action du CLEDS et de ses bénévoles à l'origine, ainsi que l'engagement des équipes de la ville qui ont pris le relais. Parce que là aussi, ce sont des agents municipaux qui prennent le relais pour que plusieurs centaines d'enfants dans différentes disciplines puissent s'adonner à une pratique sportive avant de pouvoir transiter vers un club ou une association structurée dans une discipline. On découvre le sport, on y prend goût et après on se projette dans une autre association. Et c'est tout ça, la santé du quotidien.

Et puis le petit zoom - parce que vous y étiez mais vous n'êtes peut-être pas passé par ce secteur-là – c'est sur le village santé dimanche à la braderie. Ce village santé, au départ avec le parcours du cœur, aujourd'hui avec le banc jaune, qui est là pour la lutte, en tout cas pour la sensibilisation à l'endométriose et pour souligner l'ensemble des actions qui ont été menées avec les partenaires, APREVA, APRIS qui étaient là, et puis la délibération qui va suivre sur la « Maison des 1000 premiers jours » : c'est tout ça l'action santé au quotidien.

Alors c'est vrai que c'est facile de faire des incantations, de souligner que ça peut toujours être mieux. C'est vrai que ça peut toujours être mieux parce qu'en termes de prévention, on a encore des progrès à réaliser mais il faut aussi souligner l'action qui a été faite par la ville depuis des années et on n'a pas attendu forcément que vous nous disiez « il faut agir là et là... » pour le faire.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Alors à mon tour de vous apprendre quelque chose, notamment d'écouter Monsieur ROBERT, parce que vous déformez mes propos à chaque fois pour tenter de placer vos éléments de langage et faire croire qu'évidemment tout va bien. La réalité c'est que les indicateurs de santé sur notre territoire sont extrêmement mauvais. Je reconnais que ce n'est pas votre faute, vous n'êtes pas responsable de ça. Je veux bien vous l'accorder évidemment, étant donné que la santé n'est pas une compétence de la mairie, sur ça je suis assez fair-play.

Néanmoins, en fait, sur ce que vous me dites, sur les propositions que vous faites, sur les mesures mises en place, en fait, ce sont que des mesures sporadiques. Vous me parlez du village santé sur la braderie : très bien, mais c'est une journée. Vous me parlez de la présence dans les écoles ? Bon très bien, c'est de temps en temps, c'est ponctuel. Moi ce que je veux, ce sont des infirmières au quotidien qui suivent les enfants comme cela a été fait par exemple à BEAUV AIS.

Vous me parlez de l'activité physique dans les écoles : alors oui, c'est vrai, aujourd'hui les enfants doivent être soumis tous les jours à 30 minutes d'activité physique quotidienne. Ce n'est pas votre faute ça, c'est évidemment la loi qui est passée demandant l'application de cette mesure-là. Evidemment, on le sait, avec les temps scolaires, avec l'organisation du temps scolaire et évidemment les compétences des professeurs qui ne sont pas forcément des profs d'EPS, faire de l'activité physique et non pas de l'activité sportive est aussi, comment dire, une difficulté supplémentaire qui n'est pas toujours respectée.

Vous me parlez également de Monsieur DAUBRESSE, qui n'est pas là, Monsieur DAUBRESSE qui a l'air apparemment - d'après ce que vous me dites - de s'engager pleinement pour la santé. Mais il était où quand moi je suis intervenu contre la fermeture du service de médecine interne au CH de LENS ? aux abonnés absents, aux abonnés absents. Alors c'est vrai qu'entre temps, le gouvernement a remis les clés de Matignon, notamment avec le Premier ministre. Mais il était où ? Il était où lorsque j'ai interpellé le ministre de la Santé à ce sujet-là ? Il n'a pas répondu, il n'a pas répondu.

Donc évidemment qu'on ne vienne pas me faire croire que vous êtes tous pleinement mobilisés. Mais, encore une fois, je peux l'entendre parce que ce n'est pas une compétence directe de la mairie.

Vous faites ce qui est possible, mais moi je veux qu'on puisse discuter d'ailleurs sur tous les sujets, pas seulement sur celui de la santé. J'aimerais que vous et moi, Monsieur ROBERT, on puisse s'asseoir et discuter de tous les sujets pour montrer qu'on peut se mettre d'accord peut-être sur certains sujets dans l'intérêt des Lensois. Alors je ne sais pas si vous l'accepterez mais en tout cas moi, je suis à votre disposition.

Monsieur ROBERT :

Monsieur CLAVET, je ne répondrai pas à la place de Monsieur DAUBRESSE et c'est facile de l'interroger quand il n'est pas là, mais je pense qu'il vous répondra la prochaine fois.

Sur les infirmières scolaires : c'est bien une compétence de l'État ça ? L'Education reste nationale et j'espère qu'elle le restera longtemps et donc on est bien, nous, sur ce qu'on peut accompagner et pas forcément ce qu'on peut faire à la place de l'État. On en fait déjà beaucoup à la place de l'État.

Alors comme vous dites que je ne vous écoute pas, je vous ai écouté, je vous ai bien écouté, vous avez expliqué que sur ce point-là vous étiez fair-play. C'est vrai que sur d'autres vous l'êtes moins. Je ne suis pas forcément responsable des branches qui tombent partout mais en tout cas, là sur le sujet, sur la santé et sur l'accompagnement au quotidien, résumer l'action en disant qu'on a fait un village santé et que c'est une fois dans l'année, c'est méconnaître l'engagement quotidien car on a des agents qui sont sur des thématiques sur l'année, soit spécifiquement sur la thématique santé, soit sur des sujets dont on n'a pas l'impression qu'on traite de santé.

Pourtant, quand on traite de sport, on parle indirectement de lutte contre l'obésité. On entendait aujourd'hui encore un sondage qui nous disait qu'il fallait faire une demi-heure de marche tous les jours pour pouvoir aussi se retrouver en meilleure santé.

Je ne suis pas médecin mais on regarde l'ensemble de ces données, on regarde comment on les applique au quotidien et vous verrez qu'on va même plus loin parce que, quand on crée une team « Ville de Lens », c'est pour que des agents qui n'ont pas l'habitude d'aller faire du sport puissent se retrouver sur un moment le midi, accompagnés par un animateur sportif pour prendre l'habitude de faire du sport, pour se retrouver peut-être sur la route du Louvre, et en tout cas ils prennent goût à pouvoir se mouvoir de façon différente et prennent goût au sport. Ça aussi, c'est une action « santé », on n'y est pas obligé mais on l'a fait.

Donc, que chacun fasse déjà ce pourquoi il est engagé, l'Etat de son côté. Et vous voyez que derrière, on a de multiples exemples où l'on œuvre pour la santé dans le quotidien de nos agents, dans le quotidien des structures que l'on accompagne, que ça soit associatives ou au niveau éducatif, même au niveau culturel.

Il existe des moments où l'on marie la culture et la santé : quand on parle d'« Octobre rose » et des activités qui sont mises en place pour pouvoir valoriser la santé au travers des programmes culturels, c'est aussi ça, sensibiliser sur les dépistages et on en reparlera sur la délibération suivante.

On met au vote la délibération n° 17.

Votes « pour » ? Merci.  
Abstention : il n'y en a pas.  
Votes « contre » : non plus.

➔ Adoptée à l'unanimité.

Monsieur ROBERT :

On parle de la maison des 1 000 premiers jours, c'est Sandrine LAGNIEZ.

#### **QUESTION N°18**

**PROJET GLOBAL DE SANTE - CREATION DE LA « MAISON DES 1 000 PREMIERS JOURS » - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION APRIS**  
**(Rapporteur : Sandrine LAGNIEZ)**

Exposé de la délibération par Madame LAGNIEZ.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup.

Là aussi, on est dans un sujet sur la prise en charge des jeunes mamans et des enfants. Les 1000 premiers jours après la naissance, c'est un sujet qui traite aussi du bien-être et de la santé.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

➔ Adoptée à l'unanimité.

On passe à la délibération n° 19, c'est Madame AIT CHIKHEBBIH.

**QUESTION N°19**

**POLITIQUE JEUNESSE – ACCUEIL DE PERSONNES VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE**

**(Rapporteur : Fatima AIT CHIKHEBBIH)**

Exposé de la délibération par Madame AIT CHIKHEBBIH.

Monsieur ROBERT :

Merci.

C'est adopté.

➔ Adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 20, c'est Chérif OUDJANI.

**QUESTION N°20**

**POLITIQUE JEUNESSE – BOURSE DE SOUTIEN A L'INITIATIVE JEUNESSE – DISPOSITIONS**

**PRATIQUES**

**(Rapporteur : Chérif OUDJANI)**

Exposé de la délibération par Monsieur OUDJANI.

Monsieur ROBERT :

Merci. C'est adopté.

➔ Adoptée à l'unanimité.

On continue avec la délibération n° 21.

**QUESTION N°21**

**POLITIQUE SPORTIVE – SAISON 2025/2026 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS « STADE NAUTIQUE LENSOIS » ET « LE BELOUGA BLEU » - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS**

(Rapporteur : Chérif OUDJANI)

Exposé de la délibération par Monsieur OUDJANI.

Monsieur ROBERT :

On va mettre au vote la délibération n° 20.

Votes « pour » ? Merci.

Abstentions ? il n'y en a pas

Pas de vote « contre ».

C'est bien. Un manque de cohérence entre le vote sur le rapport annuel du délégué PRESTALIS et le présent vote. Là, il y aura encore des lignes d'eau qui vont être prises par les associations, il faut bien les payer pour pouvoir les mettre dans de bonnes dispositions pour leurs pratiques.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

La délibération n° 22, toujours Monsieur OUDJANI.

➔ Adoptée à l'unanimité.

**QUESTION N°22**

**POLITIQUE SPORTIVE – INSTALLATIONS MUNICIPALES – MISE A DISPOSITION ET TARIFICATION**

(Rapporteur : Chérif OUDJANI)

Exposé de la délibération par Monsieur OUDJANI.

Monsieur ROBERT :

On a de plus en plus de demandes d'extérieurs qui veulent louer nos installations, vu la qualité des installations sportives lensoises. Priorité à nos associations, mais si on a de la disponibilité, on peut le faire de cette façon-là.

C'est adopté.

➔ Adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup.

La délibération n° 23, Monsieur GHEYSENS.

## **QUESTION N°23**

### **RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS**

**(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)**

Exposé de la délibération par Monsieur GHEYSENS.

Monsieur ROBERT :

Les effectifs sont revus aussi en fonction du nombre de pratiquants, donc c'est pour ça qu'on a le tableau des effectifs qui réajuste et notamment des disciplines qui sont ouvertes au conservatoire. Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Merci, Monsieur le Maire.

Donc, en analysant le tableau des effectifs présenté aujourd'hui, nous devons tirer une conclusion importante, c'est que les dépenses de fonctionnement de la ville, et notamment la masse salariale, continuent de croître avec plus de 31 000 000 d'euros en 2025. Or, cette dynamique ne peut pas être ignorée car elle conditionne directement notre capacité à maintenir un budget équilibré et à financer des projets structurants pour LENST.

Je veux le dire ici clairement et de façon responsable : les emplois municipaux ne sont pas une dépense comme une autre. Ce sont des femmes et des hommes qui assurent des missions essentielles de service public au service des habitants. Les présenter comme un simple poste de dépense serait une erreur de fond et une injustice pour nos agents.

Mais, en même temps, la masse salariale est une dépense contrainte, elle progresse mécaniquement avec l'ancienneté, le glissement vieillesse technicité, les revalorisations de carrière et cette progression pèse de plus en plus lourd sur notre section de fonctionnement.

Alors comment agir de manière responsable ? Certainement pas en supprimant brutalement des postes occupés, ce qui fragiliserait évidemment le service public local et ce qui est évidemment impossible quand il s'agit de fonctionnaires. La méthode la plus responsable et la plus efficace consiste à anticiper les départs à la retraite et à ne pas systématiquement remplacer ces départs. Cela permet une réduction progressive et maîtrisée des effectifs à raison de 0,5 à 1 % par an, sans brutalité et donc une stabilisation, voire une baisse des dépenses de personnel à moyen terme.

Il ne s'agit pas d'appliquer une règle aveugle, mais de conduire une politique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Cela suppose d'analyser finement, service par service, quelles missions doivent être maintenues, lesquelles peuvent être réorganisées ou mutualisées et où des gains d'efficacité peuvent être trouvés. C'est par cette approche graduelle et raisonnée que nous pourrons contenir l'évolution de nos dépenses de fonctionnement, tout en préservant les emplois actuels et en garantissant la continuité du service public, comme cela semble être le cas avec le conservatoire. Et je salue évidemment cela.

Donc je propose que nous engagions un travail de fond et une fois de plus, Monsieur ROBERT, je vous tends la main. J'espère que c'est enregistré parce que c'est exceptionnel ce que je vous dis aujourd'hui, mais je pense qu'il faut définir une trajectoire réaliste de maîtrise de la masse salariale fondée sur le non-replacement partiel des départs à la retraite et la modernisation de l'organisation des services.

Je vous remercie.

Monsieur ROBERT :

Il y a la théorie et il y a la pratique.

Déjà, on est dans l'épure budgétaire, donc on ne résume surtout pas l'engagement de nos équipes à un budget, mais en tout cas il faut bien prévoir dans le budget les moyens qu'on doit leur donner pour pouvoir exercer.

Quand je dis « il y a la pratique », c'est qu'aujourd'hui et depuis quelques années, c'est engagé au niveau de la ville de Lens. L'évolution des pratiques fait que par exemple, au regard des normes pour certains métiers, des agents ne peuvent pas intervenir seuls, sont obligés d'être à deux, donc soit on arrête complètement l'activité, soit on est obligé de trouver un binôme pour pouvoir intervenir dans certains métiers, notamment des métiers techniques. Donc cette gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est déjà identifiée, est déjà ciblée. Aujourd'hui, sur certains métiers, nous avons des difficultés à recruter et si on veut continuer à garder l'engagement en direct et ne pas passer par des entreprises - il y a des prestations qu'on fait en direct, il y a des prestations qu'on délègue - on a du mal à recruter sur des métiers de la fonction publique, notamment des métiers spécifiques.

Et je ne parle pas que des métiers techniques, on parle là des métiers dans la culture, on parle même de métiers plus « communs » peut-être dans le quotidien, sur lesquels on est en concurrence directe avec d'autres communes. Alors la projection budgétaire aujourd'hui est assumée et en même temps elle est tenue parce que c'est aussi un engagement du quotidien de garder le contrôle de la masse salariale et de ne pas dépasser le cadre qu'on s'est fixé, on s'y tient, mais en même temps on s'y tient par rapport à nos contraintes et la perspective qu'on peut donner à nos agents.

Je l'ai souligné depuis tout à l'heure, toutes nos délibérations reposent sur l'engagement des équipes de la ville de LENS. Chacun dans son métier, chacun dans son quotidien, œuvre et intervient pour que cet équilibre puisse se faire. Il y a des métiers plus visibles, mais il y a des métiers de l'ombre qui sont tout aussi importants. Résumer ça en disant de façon théorique, « on supprime certains emplois, on ne remplace pas certains emplois », c'est limitatif. On regarde nos pratiques, et c'est ce qui est déjà fait, et je voudrais souligner l'engagement de la direction générale et l'ensemble des chefs de service sur ce qui peut être demain une amélioration pour le travail des agents.

C'est un engagement que l'on a pris depuis des années, on échange aussi régulièrement avec les organisations syndicales et on regarde à chaque fois comment une évolution professionnelle peut se faire. Si on parle du temps de travail sur lequel on a eu à statuer dernièrement ici dans cette Assemblée, ça a été partagé avec l'ensemble des agents qui se

sont prononcés, qui ont pu participer à cet échange-là. Donc on a la théorie et on a la pratique. Quand vous êtes fonctionnaire, vous êtes embauché pour 42 ans aujourd'hui et en 42 ans, vos métiers vont changer.

Il y a les actions de formation au quotidien, il y a des actions afin d'accompagner l'évolution professionnelle de certains agents qui aujourd'hui nous disent, « moi j'ai commencé dans un métier », on va dire par exemple la petite enfance, « je voudrais arriver sur un métier plus administratif », ça arrive aussi. Comment on arrive à compléter les compétences ? Et puis on a des agents qui malheureusement - on parlait de santé tout à l'heure - n'ont pas été épargnés par un problème de santé et se retrouvent dans des difficultés pour pouvoir exercer leur métier premier. Quel message on leur donne ?

On travaille justement sur les solutions pour pouvoir garder - en fonction des évolutions internes - ce savoir-faire, garder cette expérience au sein de nos services. Alors de cette façon-là, oui, on travaille sur une évolution des métiers, des effectifs avec l'ensemble des difficultés qui se présentent devant nous sur notre fonctionnement, sur une collectivité où l'on a beaucoup de compétences intégrées, où l'on a beaucoup de métiers différents. Et sur l'ensemble de ces métiers, il y a une chose sur laquelle on insiste, et c'est bien la réalité, c'est l'engagement de nos équipes et ça, on ne peut pas le résumer à un chiffre.

Certes on a un engagement budgétaire mais on ne le résume pas à un chiffre et cette délibération-là est bien la preuve qu'on s'adapte aussi à la demande qui est évolutive, notamment si on parle du conservatoire. Concernant la restauration scolaire, il n'est pas question de ne pas mettre des adultes dans les écoles et dans les cantines ou de refuser des enfants à la cantine tant que la capacité physique nous est permise et donc, on est obligé d'adapter nos équipes, oui, et c'est le but de cette délibération.

Monsieur CLAVET.

Monsieur CLAVET :

Alors, je voudrais juste reprendre un propos, vous avez dit que « toutes les délibérations reposent sur l'engagement des agents » : encore heureux. Enfin je veux dire, c'est oui, on est dans une mairie, oui heureusement, donc autant dire « le feu, ça brûle et l'eau, ça mouille », c'est exactement la même chose. Néanmoins, vous parlez de protéger les agents, de les accompagner face aux difficultés d'exercer certains métiers, alors je vais vous poser une question concrète, pourquoi avoir supprimé la NBI des ASVP, si vous protégez les agents ?

Monsieur ROBERT :

Eh bien, Monsieur CLAVET, parce que certains agents touchaient une prime indue. Ça a été soulevé, au départ, par une organisation syndicale qui demandait de l'équité de traitement sauf que la personne qui était ciblée par cette équité était une personne qui touchait une prime indûment. Donc on a remis les critères et de cette façon, on a pu faire le bilan sur l'ensemble des agents qui pouvaient avoir accès à cette prime et qui ne la touchaient pas, donc on a regardé sur l'ensemble de nos effectifs, cette notion d'équité. Voilà, c'est tout simple.

Monsieur ROBERT :

Pardon ?

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET)

Monsieur ROBERT :

C'est- à-dire, si on leur donne une prime à laquelle ils n'ont pas droit, oui.

C'est la légalité qui prime quand même non ? Enfin je ne sais pas. Enfin, c'est enregistré aussi ça.

(propos inaudibles de Monsieur CLAVET).

Allez, on met au vote la délibération n° 23.

Votes « pour » ? Merci

Abstentions : 3

Votes « contre » ? il n'y en a pas.

Pour..... 33

Contre..... 0

Abstentions... ..... 3 (Mme LEROY, Mrs CLAVET et PACH)

➔ Adoptée à l'unanimité.

Encore une fois, il y a le discours, la théorie et la pratique.

La délibération n° 24, toujours Monsieur GHEYSENS.

**QUESTION N°24**

**RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS**

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la délibération par Monsieur GHEYSENS.

Monsieur ROBERT :

Merci beaucoup, Monsieur GHEYSENS. C'est là aussi souligner le parcours de ces agents qui ont été recrutés sur des missions bien spécifiques et qui ont poursuivi avec un engagement pour passer le concours qu'ils ont réussi.

Pas de remarque ?

C'est adopté.

➔ Adoptée à l'unanimité.

Monsieur GHEYSENS toujours, pour la délibération n° 25.

**QUESTION N°25**

**FINANCES - INDEMNISATION DE TIERS**

(Rapporteur : Thibault GHEYSENS)

Exposé de la délibération par Monsieur GHEYSENS.

Monsieur ROBERT :

Là aussi, le sujet est plus large parce que certes on parle - par le biais de l'indemnisation - des franchises, mais le sujet est plus large sur la difficulté pour les collectivités de trouver aujourd'hui des assurances pour le quotidien, ce qui n'est pas forcément le cas pour les particuliers aujourd'hui, avec soit des primes qui explosent, soit des difficultés pour trouver un assureur qui accepte de couvrir le risque. Cela ne concerne pas que la ville de Lens mais l'ensemble des collectivités. Donc là, on est sur un sujet où l'indemnisation est certes importante mais mesurée - et on a des assureurs derrière - mais si on augmente la sinistralité de la ville, on aura encore plus de mal à trouver derrière des assureurs.

Pas de remarque ?

Monsieur GHEYSENS :

Le risque juridique est accru parce que des gens attaquent la mairie. Ça représente des sommes quand même très importantes au final.

Monsieur ROBERT :

Ça peut être ça.

C'est adopté.

➔ Adoptée à l'unanimité.

On poursuit avec la délibération n° 26, Monsieur HANON.

**QUESTION N°26**

**FINANCES – ANNEE 2025 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

**QUESTION N°27**

**FINANCES – ANNEE 2025 - SUBVENTIONS AUX UNIONS LOCALES**

(Rapporteur : Jean-Pierre HANON)

Exposé des délibérations par Monsieur HANON.

Monsieur ROBERT :

Allez, on va mettre au vote.

La délibération n° 26 :  
Votes « pour » ? Merci.  
Pas d'abstention ? pas de vote « contre » ?

➔ Adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 27 :  
Votes « pour » ? Merci.  
Pas d'abstention ? si, 3.  
Pas de vote « contre » ?

Pour ..... 33  
Contre ..... 0  
Abstentions... .... 3 (Mme LEROY, Mrs CLAVET et PACH)

➔ Adoptée à l'unanimité.

Elles sont adoptées.

Merci beaucoup.

**QUESTION N°28**  
**QUESTIONS ORALES**

Aucune question orale.

Monsieur ROBERT :

L'ordre du jour est épuisé et donc je vous souhaite une bonne fin d'après-midi à toutes et à tous.

La séance est levée à 15 heures 10.

**Le Maire**

  
Sylvain ROBERT



**Le secrétaire de séance**

  
Michèle MASSET